

MARTRES'

infos

Bulletin municipal
des **MARTRES-DE-VEYRE**

N° 118 - MARS/AVRIL 2018

DOSSIER page 20

Hommage à Claude Duchet

www.mairie-lesmartresdeveyre.fr
www.facebook.com/MartresdeVeyre



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre



PASSEPORTS ET CNI

Signature d'une convention :
les communes s'engagent ...
page 7



ÉVÉNEMENT

Programme de la Semaine du
développement durable 2018
pages 8



RYTHMES SCOLAIRES

Des changements pour la
rentrée 2018/2019
page 24

ÉDITO DU maire

Sommaire

Le mot du maire	2
Vie municipale	4
Cadre de vie	8
Vie associative	10
Social	19
Dossier - Hommage à Claude Duchet	20
Scolarité/Jeunesse	24
Bon à savoir	26
Mond'Arverne	27
Culture	28
Contacts utiles	30
Associations	31

Direction de la publication :
Pascal PIGOT
Chargée de communication :
Marine POUVREAU
Siège : **Mairie des Martres-de-Veyre**
Création maquette 0 :
Caroline FRASSON-COCHET
Impression : **PORÇU**
Dépôt légal : avril 2018
Édité à 2.050 exemplaires - gratuit

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
« Ce deuxième bulletin municipal de l'année 2018 n'est pas des plus joyeux, puisque son dossier est consacré à Claude Duchet, trop tôt disparu. Il laissera sur notre commune la trace indélébile d'un visionnaire, d'un humaniste, d'une belle personne.

Vous découvrirez aussi le programme des mois à venir avec notamment la Semaine du développement durable. Une nouvelle fois, tout comme l'an dernier, elle est conduite en collaboration avec nos voisins de Vic-le-Comte, afin de pouvoir offrir des animations de qualité sur les communes. Je crois que ce genre d'initiative, qui plus est dans des domaines aussi sensibles, donne tout son sens à la notion de mutualisation, notion qui va rapidement devenir incontournable dans le monde des collectivités locales. Autre exemple emblématique de cette volonté sur notre territoire, celui donné par les communes de La Roche-Blanche, Mirefleurs, Orcet et Vic-le-Comte qui ont bien voulu, par solidarité volontaire, mettre à disposition de notre collectivité du personnel sur certains créneaux horaires afin que nous puissions offrir un service public de qualité pour les titres sécurisés. Comme vous le savez sûrement, depuis mars 2017, seules les communes disposant d'un dispositif de recueil peuvent traiter les demandes de passeports et autres cartes nationales d'identité (CNI). Pour notre collectivité, cela représente plus de 2 000 titres par an, soit un équivalent temps plein en termes de personnel, compensé à moins de 50% par l'État. Grâce à nos voisins de Mond'Arverne Communauté, nous pouvons ainsi consacrer cinq jours par semaine à ce service. Qu'ils en soient ici remerciés.

Comme vous avez pu le constater, les travaux de la RD 225, ou rue de la Tuilerie, ont enfin commencé. Depuis le mois de janvier, les engins des différentes entreprises s'affairent, sous maîtrise d'œuvre du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, sur cet axe important de notre commune. Outre la réfection de la voirie et des trottoirs, tous les réseaux vont être remis à neuf. Agrémentée d'une piste cyclable, cette rue de grand passage devrait rapidement retrouver un aspect agréable. Ces travaux ne constituent que la première tranche du chantier (900 m) dans l'attente de la programmation de la seconde. D'autre part, la mise en

sécurité du quartier des Forts avec la démolition d'un immeuble menaçant et le traitement de l'Espace Jean-Pierre-Decombas devraient aussi débiter dans les toutes prochaines semaines.

Pour terminer, je voudrais revenir sur la réforme des rythmes scolaires en place depuis 4 ans sur notre commune. La nouvelle majorité gouvernementale a donné aux communes la possibilité d'un retour à la semaine des quatre jours. Parce que nous croyons à la démocratie participative, la municipalité a organisé une consultation sous forme de questionnaire auprès des parents d'élèves et des enseignants. Comme vous le lirez un peu plus loin, le retour aux quatre jours l'a emporté, sonnant ainsi la fin des TAP qui avaient fait l'objet de toutes les attentions de la part du personnel communal et des élus. Même si je regrette personnellement la disparition de ce temps dédié à la découverte et au plaisir des enfants, la municipalité respectera le choix majoritaire.

Enfin, pour coller au plus près de l'actualité du moment, je souhaitais vous informer qu'en partenariat avec 23 autres présidents d'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) du Puy-de-Dôme, nous avons écrit au Président de la République pour lui faire part de nos craintes et de notre indignation quant aux moyens que l'État mettait à notre disposition pour gérer ces établissements où nos anciens viennent terminer leur parcours. L'ARS (Agence Régionale de Santé), l'État donc, n'a de cesse de baisser ses dotations soins, utilisant même le prétexte fallacieux de la mise en place d'une nouvelle méthode de calcul, soit disant plus juste et profitant au plus grand nombre. Ce n'est là qu'enfumage et contre-vérité. Bien entendu, les moyens manquent et là encore il ne s'agit que de choix. La suppression de la taxe d'habitation était-elle si urgente ? Je pose la question. Ces 1,7 milliard d'euros compensés par l'État n'auraient-ils pas pu être dirigés vers le monde hospitalier ou celui de la dépendance ? En tout état de cause, si cette tendance devait se confirmer, nous n'aurions pas d'autre alternance que de voter les budgets de nos EHPAD en déficit, transférant ainsi de fait leur gestion entre les mains du Préfet. Peut-être sera-t-il plus habile que nous pour se faire entendre par cet autre service de l'État qu'est l'ARS, seul décideur des crédits soins.

Je vous remercie. »

Pascal Pigot,
maire des Martres-de-Veyre



État civil

De janvier à mars 2018

ILS SONT ARRIVÉS :

Janvier :

- Demy PARRET
- Jules RIBEIRO
- Manon LABROUSSE

Février :

- Alina PEDRINI COTE
- Maé GRAVY LA MONICA

Mars :

- Alicia SOLANS

ILS SE SONT MARIÉS :

Janvier :

- Amine JMEGUER et Rose GONCALVES PEREIRA

Mars :

- Kévin VIALETTE et Estelle HAUTBOUT

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

Novembre :

- Simone PALIERSE veuve KUPFER

Janvier :

- Marie Louise TIXIER veuve MANLHIOT
- Claude DUCHET

Février :

- Marie FREDOT épouse CORMIER
- Marc CHASTANG ■

En bref :

PERMANENCES CPAM :

Pour rappel, les permanences de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ont lieu à la mairie (1^{er} étage avec ascenseur) **les mardis de 13h30 à 16h30** (sauf périodes de vacances scolaires donc pas de permanences les 10 et 17 avril).

APPELATION D'ORIGINE « CÔTE D'Auvergne » :

Sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune (rubrique Vie municipale/Documents à consulter) : l'avis de dépôt en mairie et le récépissé de dépôt des plans pour la délimitation parcellaire de l'appellation « Côte d'Auvergne » sur la commune des Martres-de-Veyre ; la liste des parcelles délimitées et les plans correspondant par zone.

TRAVAUX A75 :

La phase principale des travaux sur l'A75 s'étendra **de juin 2018 à mars 2021**. Pendant cette période, à certains endroits l'autoroute sera exploitée en 2x2 voies réduites avec une vitesse limite autorisée de 70 km/h. **Des déviations seront parfois organisées dont certaines passeront par Veyre-Monton, risquant d'impacter quelque peu la circulation aux Martres-de-Veyre.**

Stationnement

Augmentation du tarif des amendes en zone bleue

Depuis le 1^{er} janvier 2018, avec l'entrée en vigueur de la dépenalisation du stationnement payant voulue par l'État (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite « MAPTAM »), la commune vous informe de l'augmentation du montant des PV en zone bleue à l'échelle nationale. **L'amende passe de 17€ à 35€** en cas de dépassement de la durée limitée, d'absence de disque, de disque mal placé (il doit être disposé sur le tableau de bord et lisible de l'extérieur) ou d'apposition d'un dispositif de contrôle autre (seul le disque est conforme). Pour rappel, la zone bleue communale (avenue de la Gare et parkings attenants) est matérialisée par des bandes bleues au sol et des panneaux à l'entrée et à la sortie de la zone. **Le disque y est obligatoire du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.** ■



Banquet des Aînés

La convivialité était une nouvelle fois de la partie

Rendez-vous incontournable du mois de mars pour nos anciens, le traditionnel banquet des aînés s'est déroulé le dimanche 11 mars.

Étaient conviés : les Martrois de 70 ans et plus et les aides ménagères intervenant sur la commune, en présence du maire, Pascal Pigot, des membres du Conseil municipal et des membres extérieurs des commissions.

Environ 220 convives ont pu profiter de cet après-midi convivial et déguster un repas entièrement élaboré par l'équipe du restaurant scolaire

et servi par l'équipe d'animation de l'ALSH. Étaient au menu : kir royal à la pêche et ses

amuse-bouches ; salade périgourdine ; joue de lotte sauce homard et flan de légumes ; pause givrée à la verveine ; fricassée de canard aux morilles et risotto aux petits légumes ; trilogie de fromages d'Auvergne ; assiette gourmande et café.

Un moment de partage renforcé par la venue de Pascal Jamot, accordéoniste, trompettiste, chanteur et animateur, qui a su conquérir le public et mettre l'ambiance ; l'occasion pour les amateurs de danse de réquisitionner la piste une bonne partie de l'après-midi, pour le plus grand plaisir de tous.

Chaque invité est reparti avec un « set invité », offert par la municipalité. ■



Travaux rue de la Tuilerie

Le réaménagement de la rue progresse

Les travaux ont débuté en janvier dernier au niveau du carrefour de la rue du Commandant-Berrier (RD751) et la rue du Colonel-Gaspard (RD225) et remontent petit à petit la rue de la Tuilerie, en direction de Longues. En effet, le procédé consiste à travailler progressivement par tronçons d'environ 50 mètres de route pour permettre de maintenir la circulation sur cet itinéraire très emprunté. Cette phase de travaux consiste à réaménager les réseaux d'eau usée et d'eau pluviale et également les réseaux secs (éclairage public, réseau téléphonique et électrique). À termes, les poteaux électriques de la rue de la Tuilerie disparaîtront. Cette première phase de travaux va durer plusieurs mois et en remontant la rue l'entreprise de travaux mettra prochainement en place une circulation alternée. ■



Travaux des Forts

Lancement du chantier

Jeudi 8 mars, avait lieu une réunion de chantier* préalable au lancement des travaux prévus au sein du quartier des Forts. Ceux-ci se dérouleront en deux phases :
- la déconstruction d'un bâtiment vétuste menacé d'effondrement (cf photo ci-contre). La maison a été vidée en mars, le désamiantage débutera fin avril et la déconstruction devrait prendre environ deux mois.

- le réaménagement de l'espace Jean-Pierre-Decombas, dont une partie du sol s'était effondré. Ces travaux dureront approximativement un mois.

*Étaient présents : Claude Laurençon, adjoint en charge des travaux ; Audrey Redon, directrice générale de services de la commune, le maître d'œuvre du chantier et un représentant du CSPA (Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé). ■



Passeports et CNI

Signature d'une convention : les communes s'engagent pour la mutualisation

Depuis le mois de mars 2017, seules 22 communes du Puy-de-Dôme disposant d'un Dispositif de Recueil (DR) peuvent traiter les demandes de cartes nationales d'identité (CNI). Ce nouveau transfert de charges cumulé avec la même obligation pour les passeports correspondant à un équivalent temps plein, compensé par l'État à moins de 50%, va conduire la commune des Martres-de-Veyre à délivrer plus de 2 000 titres sécurisés par an à effectif constant.

Pour continuer à rendre un service public de qualité, plusieurs communes de Mond'Arverne Communauté ont décidé de faire preuve de solidarité envers celle des Martres-de-Veyre. Ainsi, les communes de La Roche-Blanche, Mirefleurs, Orcet et Vic-le-Comte mettent à sa disposition une

personne (agent communal) sur certains créneaux horaires de la semaine, permettant ainsi d'offrir à la population 5 jours dédiés à ce service.

Les permanences :

- **Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi** : de 9h00 à 11h30 et de 14h à 17h30

- **Mercredi** : de 9h00 à 11h30 et de 14h à 19h00 (sauf juillet/août jusqu'à 17h30)

N.B. : rendez-vous obligatoire pour toute demande **EI** retrait d'un titre sécurisé (passeport ou CNI).

Anticipez votre demande de titre plusieurs mois à l'avance car l'agenda des rendez-vous se remplit très rapidement.

Prendre RDV :

Prenez rendez-vous en ligne directement

sur le site de la commune : **www.mairie-lesmartresdeveyre.fr**, rubrique « en un clic » en page d'accueil (icône jaune « Passeport et CNI »).

Vous pourrez également consulter la liste complète des pièces à fournir le jour de votre rendez-vous passeport ou CNI.

Rappels :

- **la prise d'empreintes est obligatoire pour les adultes et les enfants de 12 ans et plus** pour les passeports (lors de la demande et au retrait) et pour les CNI (lors de la demande seulement)

- **pour les enfants de moins de 12 ans** les empreintes ne sont pas recueillies cependant **l'enfant doit être obligatoirement présent** le jour du rendez-vous pour établir la demande du titre sécurisé (passeport ou CNI). ■



De gauche à droite : Dominique Guélon, maire d'Orcet ; Gérard Vialat, maire de La Roche-Blanche ; Jean Baridon, maire de Mirefleurs ; Roland Blanchet, maire de Vic-le-Comte et Pascal Pigot, maire des Martres-de-Veyre et président de Mond'Arverne Communauté.



Événement

Programme de la Semaine du développement durable 2018

Comme tous les ans, la commune participe à la Semaine européenne du développement durable (du 30 mai au 5 juin 2018), en partenariat avec la commune de Vic-le-Comte pour la seconde année consécutive.

Le choix s'est porté cette année sur le **thème des sources**, et particulièrement celle des Saladis : espace naturel emblématique, fortement ancré dans l'histoire martroise, mais également reconnue pour ses vertus thérapeutiques dans la France entière, depuis l'ère gallo-romaine et plus particulièrement dans le soin des dermatoses. C'est donc tout naturellement que, fiers de notre patrimoine, la commune a souhaité mettre à l'honneur cette source, connue également pour sa flore protégée classée Natura 2000.



La commune de Vic-le-Comte, pour sa part, mettra en avant l'histoire de ses fontaines au travers d'une balade découverte et d'une exposition réalisée par les enfants.

Zoom sur le programme :

À Vic-le-Comte :

- **Mercredi 30 mai après-midi** : ateliers avec les enfants sur le thème de l'eau.

- **Vendredi 1er juin** : balade dans la ville et exposition sur les fontaines avec les enfants du périscolaire.

- **Samedi 2 juin matin** : nettoyage d'un ruisseau (partenariat entre plusieurs associations).

- **Dimanche 3 juin** : concours de pêche au plan d'eau de Longues.

- **Mardi 5 juin** : conférence sur le traitement de l'eau organisée par l'ADVEP.

Aux Martres-de-Veyre :

- **Vendredi 1er juin** : salle du Conseil à 20h30 conférence-débat interactive par des Martrois sur l'histoire de la source.

- **Samedi 2 juin matin** : nettoyage autour de la source avec les bénévoles.

- **Samedi 2 juin après-midi** : grande fête de la source de 14h30 à 17h30 avec au programme :

- Balades (avec arrêts musicaux)
- Quizz
- Conférences
- Remise des prix du concours de dessins d'enfants de l'ALSH qui seront exposés toute la semaine à la médiathèque « Alexandre-Vialatte »
- Participation du Chantou avec de la danse, du théâtre, du cirque
- Participation de l'école de musique de Mond'Arverne Gergovie,
- **Samedi 2 juin** : en partenariat avec l'association *Recycl'Art Auvergne* qui travaille sur la sensibilisation au recyclage par l'utilisation des arts plastiques et tout particulièrement du street-art.
 - **Exposition d'œuvres réalisées à partir d'objets initialement destinés à être jetés.** Rendez-vous de 10h à 12h et de 14h à 18h à la salle du Parc.



• Atelier de customisation sur objets recyclés pour les enfants à 16 heures à la salle du Parc (ou en extérieur place des Combattants d'AFN si le temps le permet). Gratuit - à partir de 7 ans.

- **Du 31 mai au 15 juin** : dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable, le Comité culturel des Martres-de-Veyre organise une exposition avec Zetwal, entreprise fondée par Mathias Cazin qui revient pour la seconde fois présenter le travail d'artisans haïtiens au travers de nouvelles trouvailles !

• Mathias Cazin travaille depuis peu avec un artiste Haïtieno-Guadeloupéen qui a vécu 24 ans au Sénégal et qui mélange des techniques et sources d'inspiration de ses trois origines pour son travail de **peinture sur soie**. Mathias présentera également **des pièces de broderie qu'on appelle drapeaux vaudou en Haïti**. Ce sont des perles, sequins et autres coquillages brodés sur du tissu pour représenter des « vèvè » (sorte de symboles vaudou) ou des scènes vaudou. En ce qui concerne **le travail du métal**, le public retrouvera bien entendu certains styles qui ont déjà été exposés (la travail de J-E Rémy par exemple) mais il nous présentera également des **sculptures de pièces en 3D**.



• Mathias revient donc présenter ces nouveaux artistes et proposera éventuellement aussi **une exposition de photos des lieux, des ateliers, des sculpteurs au travail, de la vie locale...** Le tout agrémenté de panneaux expliquant la vie au sein du centre communautaire de Noailles, centre auquel le Comité culturel avait fait un don en 2017.

L'exposition sera présentée à la Maison du Patrimoine entre le 31 mai et le 15 juin 2018, du vendredi au dimanche, de 14h à 18h. Entrée gratuite.

Les organisateurs des deux communes vous attendent nombreux pour ces moments d'échange et de convivialité. ■

Écologie à l'école

L'école élémentaire soucieuse du développement durable

Depuis janvier, les élèves de l'école élémentaire des Martres-de-Veyre collectent les instruments d'écriture usagés pour les recycler avec TerraCycle.

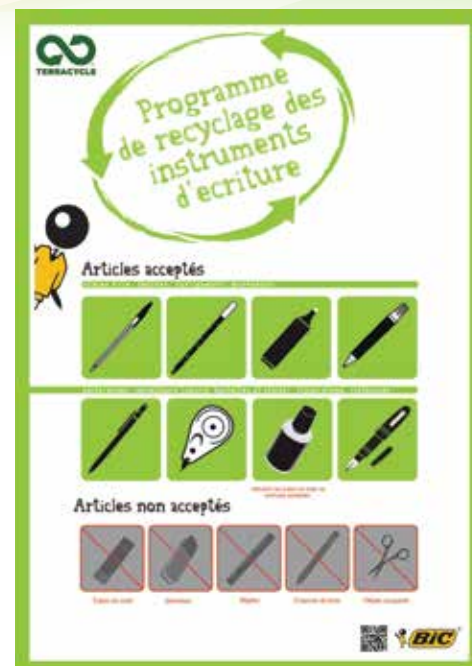
Terracycle est une entreprise environnementale spécialisée dans le recyclage des déchets non pris en charge par les filières traditionnelles, car non viable économiquement. En partenariat avec BIC, qui sponsorise le programme, TerraCycle donne une seconde vie à vos instruments d'écriture (stylos, feutres, marqueurs, cartouches...) et les transforme en mobilier de jardin (poubelles, bancs, arrosoirs).

Aujourd'hui, cette collecte est organisée en collaboration avec une association d'étudiants de l'École d'Économie à Clermont-Ferrand : *Africavenir*.

Pour encourager cette action envers l'environnement, Terracycle reverse 20€

pour 20 kg collectés à *Africavenir*, qui conduit des projets pour promouvoir la culture africaine et participer au développement économique de ce continent. **Il faut noter que l'école élémentaire est sur liste d'attente pour devenir point de collecte, ce qui lui permettra alors de récupérer ces dons pour la coopérative scolaire et ainsi aider à financer des projets pédagogiques !**

Au-delà de l'impact environnemental, la participation de l'école élémentaire des Martres-de-Veyre a vocation à **sensibiliser les élèves à la gestion des déchets et plus généralement aux enjeux environnementaux**. C'est avec fierté et prise de responsabilité que les élèves ramènent leurs instruments d'écriture pour leur éviter l'incinération ou l'enfouissement. Dès maintenant, chaque parent peut confier ce type de déchets à son enfant qui dispose dans sa classe d'une boîte de collecte.



La mairie s'associe à ce projet :

Chaque habitant des Martres-de-Veyre est également convié à participer à ce petit geste citoyen en allant déposer à la mairie son matériel usagé : stylos bille, feutres, surligneurs, marqueurs, porte-mines, correcteurs, stylos plume et cartouches de toutes marques.

N.B. : les crayons de papier et de couleur, gommes, règles et objets coupants ne sont pas pris en charge par ce programme. ■



Amicale pour le don de sang bénévole

Le don de sang, un geste incontournable



À quoi sert le sang ?

Quand vous donnez votre sang vous donnez à la fois des globules rouges, des plaquettes et du plasma. Les globules rouges sont essentiellement utilisés en hématologie (maladies du sang) et cancérologie. Lorsque la chimiothérapie détruit les cellules de la moelle osseuse, on transfuse ainsi aux patients des plaquettes et/ou des globules rouges. Ces derniers sont également transfusés en cas d'hémorragie(s) importante(s) lors d'un accident, d'une opération ou d'un accouchement.

Quels sont les besoins ?

Aucun produit n'est aujourd'hui capable de se substituer au sang humain et les besoins en produits sanguins sont constants. Dans les années à venir, chacun d'entre nous connaîtra sans doute, dans son entourage, quelqu'un qui aura besoin d'être transfusé. Participer au don de sang, c'est participer à la constitution d'une réserve collective de produits sanguins labiles dont chacun peut avoir besoin.

Quelles sont les conditions pour donner votre sang ?

Vous pouvez donner votre sang :

- De 18 à 70 ans (de 18 à 65 ans pour un don de plasma ou de plaquettes).
 - Si vous êtes reconnu apte au don par le personnel EFS habilité.
 - Si votre poids est au moins égal à 50kg.
 - Si votre taux d'hémoglobine est suffisant.
- Dans certains cas, comme par exemple lors d'un premier don, un dosage de votre taux d'hémoglobine est en effet réalisé.

Pour un premier don, vous devez vous munir d'une pièce d'identité.

Dans certaines situations, vous devrez attendre pour donner votre sang :

- 7 jours après la fin d'un traitement antibiotiques ;

- 7 jours pour les soins dentaires (sauf soin carie et détartrage : 1 jour) ;
- 14 jours minimum après un épisode infectieux ;
- 4 mois après un voyage dans un pays où sévit le paludisme (malaria), ou d'autres parasitoses comme la maladie de Chagas ;
- 4 mois après une intervention chirurgicale importante (hospitalisation > 24 h).

Bon à savoir sur le don de sang :

Durée : le prélèvement en lui-même dure 10 minutes. De votre arrivée à votre départ, il

QUE DEVIENT VOTRE DON ?

Quel que soit le lieu où il est collecté, le sang suit une procédure identique qui le conduit en toute sécurité du donneur au receveur.

1 Le prélèvement

Avant de donner son sang, le candidat remplit un questionnaire et rencontre un personnel EFS qui détermine son aptitude au don. Un(e) infirmier(e) réalise ensuite le prélèvement.

2 La préparation

Le patient reçoit uniquement le composant dont il a besoin. Ce composant résulte de la préparation du sang, au cours de laquelle les globules blancs sont filtrés (on parle de déleucocytation), et les autres composants séparés (globules rouges, plaquettes et plasma).

La qualification biologique des dons

Les tubes échantillons recueillis lors du prélèvement sont analysés (virologie, sérologie, immunologie, numération sanguine). Si une anomalie est détectée, la poche est écartée et le donneur est ensuite averti par courrier.

La distribution

Le produit sanguin, préparé et qualifié, est distribué aux établissements de santé qui en font la demande. Juste avant de transfuser le patient, un dernier test de contrôle est effectué pour empêcher tout risque d'incompatibilité donneur/receveur.

faudra compter au moins 45 minutes.

Conservation : les globules rouges se conservent 42 jours.

Délai : il faut respecter un délai de 8 semaines entre 2 dons de sang.

Fréquence : une femme peut donner son sang au maximum 4 fois par an, un homme 6 fois par an.

Comment se passe un don ?

Pour donner son sang, il ne faut pas être à jeun (il faut avoir fait un repas léger et bu une boisson non alcoolisée).

Le don, quel qu'il soit, se déroule toujours en 4 étapes.

1. L'inscription :

L'équipe de l'EFS enregistre votre dossier et vous remet le questionnaire que vous remplissez afin de préparer l'entretien prédon.

2. L'entretien prédon :

Avant chaque don, vous rencontrez un personnel de l'EFS/personnel habilité de l'EFS qui réalise un entretien confidentiel accompagné d'un examen. Cela permet de vérifier votre aptitude au don de sang dans le respect de votre sécurité et de celle du receveur.

3. Le prélèvement :

Votre sang est prélevé par un(e) infirmier(e) de l'EFS spécialement qualifiée.

4. Le temps du repos et de la collation :

Après avoir donné votre sang, vous restez une vingtaine de minutes dans l'espace de collation. C'est aussi l'occasion de nous assurer de votre bonne récupération après le don.

Un maître-mot : La sécurité

Chaque candidat au don est reçu par un

personnel EFS/personnel habilité afin de s'assurer que le don ne présente pas de risque ni pour lui, donneur, ni pour les receveurs.

Chaque poche prélevée et les tubes échantillons correspondants sont enregistrés et dotés d'un code-barres afin d'assurer, d'un bout à l'autre de la chaîne transfusionnelle, une parfaite traçabilité, gage de sécurité des produits sanguins.

QUELLE ÉTHIQUE POUR LE DON DE SANG ?

ANONYMAT :

Seul l'EFS connaît l'identité du donneur et du receveur et les données les concernant.

BÉNÉVOLAT :

Le don de sang est gratuit et ne peut être rémunéré sous quelque forme que ce soit (argent, congé...). L'absence de contrepartie participe à la sécurité transfusionnelle.

VOLONTARIAT :

Le don de sang est un acte librement consenti, sans aucune contrainte.

NON-PROFIT :

Le sang et les produits sanguins ne peuvent pas être source de profit. Le tarif d'une poche de sang est fixé par l'État et

correspond aux frais engagés pour collecter, préparer, qualifier et distribuer les produits sanguins labiles (PSL).

SÉCURITÉ :

Le bénévolat, l'entretien prédon, la traçabilité et les tests biologiques ainsi que le professionnalisme des équipes de l'EFS concourent à la sécurité des donneurs et des produits transfusés aux patients.

HYGIÈNE :

Pour chaque donneur, le matériel utilisé lors du prélèvement est stérile et à usage unique.

QUALITÉ :

Le respect de bonnes pratiques et les nombreux contrôles sur le matériel et les produits garantissent la meilleure qualité de produits sanguins labiles. ■

Prochaine collecte :

Rendez-vous pour la prochaine collecte aux Martres-de-Veyre, à la salle des fêtes, le lundi 07 mai, de 8h30 à 11h30 et de 16h à 19h30. Soutenez le don de sang et faites le savoir autour de vous !



Après leur don, les donneurs profitent d'une collation offerte par la commune et servie par les bénévoles de l'Amicale pour le don de sang bénévole





Les actualités du club

Les U18 accèdent au championnat de Ligue LAuRA :

L En terminant à la seconde place du championnat Elite du Puy-de-Dôme, **les U18** s'offrent, comme la saison dernière, une nouvelle aventure dans le championnat de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, en souhaitant une issue plus favorable en fin de saison. Après un parcours exceptionnel des joueurs de Frédéric Picon et de Stéphane Moktari, assistés de José Goncalvès, il faudra maintenant se montrer encore plus rigoureux pour atteindre l'objectif espéré, c'est-à-dire le maintien en championnat de Ligue LAuRA.

Une autre formation de jeunes s'est distinguée en championnat du Puy-de-Dôme : **les U15** Elite de Damien Bournel sont restés invaincus pendant quatre mois, c'est dire l'efficacité du travail fourni, tout comme **les U15 (B)** de Kevin Filloux qui réalisent un parcours plutôt convaincant.

Journées d'initiation au football réservées aux filles :

Dans le cadre de son projet de développement de son école féminine de football baptisé : « Parce que le foot, ce n'est

pas que pour les garçons »... l'entente entre les clubs de l'US Les Martres-de-Veyre et du FC Mirefleurs a mis en place, au mois de mars 2018, **une journée par mois d'initiation au football réservée aux jeunes filles.**

Cette initiative permettra à toutes **les filles du secteur nées entre 2003 et 2013** de découvrir l'activité sous la responsabilité d'éducateurs qualifiés.

Ces initiations se dérouleront les dimanches, de 10 heures à 12 heures, au stade Emile-Rive ou au stade du Daillard, à Mirefleurs, aux dates suivantes : **les dimanches 18 mars (à Mirefleurs), 22 avril, 20 mai et 10 juin (stade Emile-Rive des Martres-de-Veyre).** Ces séances de découvertes sont gratuites. Pour y inscrire votre/vos fille(s), il suffit de contacter Kévin Pradier au 06.79.50.93.18. ■



Les U18 ont savouré leur victoire synonyme d'accession.

Amicale des anciens sapeurs-pompiers des Martres-de-Veyre

Point sur la dernière assemblée générale

Après une année bien remplie (voyage en Lozère chez les « Métallos », au parc des loups du Gévaudan, et repas « langue de bœuf » en décembre), les anciens pompiers se sont retrouvés dernièrement pour leur assemblée générale, précédée de la dégustation de « la tête de veau ».

Pour l'année 2018, une sortie d'une journée (ouverte à tous) est prévue le samedi 26 mai, il s'agira d'une balade autour du Puy-en-Velay avec, entre autres, culture de la lentille et visite du Puy. Cette sortie sera suivie en fin d'année d'un repas à la cantine scolaire. Avec leurs collègues de Corent, ils se retrouveront aussi en septembre. Après renouvellement du bureau, il est à

noter la bonne entente entretenue avec les pompiers en activité. Tout cela dans

l'ambiance conviviale qui caractérise l'Amicale. ■



CMV (cyclotourisme des Martres-de-Veyre) Au CMV, début de saison lancé !



LA MARTROISE 2018 Dimanche 03 juin

Circuits VTT : 33 - 48 km



15 ans, au cyclo-sport. Désormais le CMV peut s'enorgueillir d'avoir des membres actifs de 15 à 80 ans. Le vélo, ça conserve ! D'autre part, la section cyclo-sport est heureuse d'accueillir sur ses futurs maillots de la saison 2018 deux nouveaux sponsors : Mondo vélo Aubière et Campus Développement. Dans le prochain bulletin, vous découvrirez les nouveaux maillots du club ! ■

Rappel des horaires de sorties :
- Avril : 8h00 groupes Sport, 1 et 2 ; 8h30 groupe 3
- Mai : 8h00 groupes Sport, 1 et 2 ; 8h30 groupe 3

CYCLOTOURISME :

L'hiver est la période où les pratiquants sont le moins à la fête... avec froid, vent, pluie voire neige. Mais rien ou presque n'arrête le club : chaque dimanche malgré le temps peu propice de janvier et février, une dizaine d'inconditionnels est toujours au rendez-vous ! C'est l'occasion durant cette période de préparer le rendez-vous annuel qu'est La Martroise. Cette année, rendez-vous le dimanche 3 juin 2018, pour une randonnée familiale et sportive où chaque pratiquant (VTT ou route) trouvera un parcours compatible avec son niveau du moment.

Contact pour la section cyclotourisme :
Christophe à christtixier@gmail.com

En VTT :

L'hiver est aussi une période assez calme, les échéances importantes étant situées sur des périodes plus chaudes. Du coup, en complément du VTT qui est parfois difficile à pratiquer avec la météo hivernale, les vététistes rejoignent parfois le groupe de cyclotourisme, ou entretiennent leur condition

physique en courant, nageant ou avec de la préparation physique générale (PPG).

Contact pour la section VTT :
Pierre à pierrotspeedy@orange.fr

CYCLO-SPORT :

Les membres de la section Ufolep sont en pleine préparation physique en vue du premier rendez-vous de la saison à Auzon le dimanche 4 mars.

Le club était représenté par 9 coureurs qui ont roulé sous le vent et la pluie !

À noter une très belle 5^e place de Mickaël en 3^e catégorie où la course s'est jouée au sprint, malgré plusieurs belles tentatives des coureurs des Martres-de-Veyre. Olivier finit 8^e et Jean-David 11^e.

En 2^e catégorie, Jean-Bernard prend une prometteuse 7^e place pour son retour à la compétition.

Puis presque tous les week-ends, une course accueillera des représentants du club des Martres-de-Veyre. Les résultats des épreuves de mars et avril seront dans le prochain bulletin municipal !

Contacts pour la section cyclo-sport :

Laurent à cortial63@gmail.com
ou Lionel à lionel.payan63@orange.fr

Nouveautés 2018 pour le cyclo-sport :

Le club est heureux d'accueillir Alexandre,

Amicale Laïque (ALMV)

Les événements à ne pas manquer

Vide-greniers et Bourse aux Vêtements, Jouets et Puériculture :

Rendez-vous dimanche 29 avril. Comme l'an dernier, la partie vide-greniers se tiendra autour de la salle des fêtes et de la mairie, place Alphonse-Quinsat (entrée sur le côté de la mairie), sans réservation pour les particuliers, au tarif de 7€ la place de 5 mètres linéaires. Des membres de l'ALMV aideront à l'entrée et à l'installation des exposants sur les emplacements tracés au sol.

La partie bourse se tiendra, comme l'habitude, dans la salle des fêtes, au tarif de 2,50€ la table de 1,20m (fournie).

Sur réservation au 07 81 67 08 94 entre le 02 et le 22 avril.

Bien entendu, une buvette sera installée à l'entrée de la salle des fêtes avec frites, sandwiches, hot-dogs, bugnes, etc. Une buvette annexe sera installée en extérieur, à côté de la mairie.

Pour le bon déroulement de cette journée, le règlement du vide-greniers sera affiché à l'entrée de la salle des fêtes, à la buvette, et place Alphonse-Quinsat.

À venir :

L'ALMV prépare, pour les derniers jours du mois de juin, un « repas champêtre » pour tout ses adhérents et leur famille, voire des sympathisants. Bien entendu,

une participation sera demandée et cela se fera sur réservation, pour des questions d'intendance. D'autres informations seront données ultérieurement (lieu, tarif, contact pour les réservations, etc.).

À noter :

L'Amicale Laïque compte 260 adhérents, issus de 41 communes du Puy-de-Dôme, avec des importances très diverses : 102 sont originaires des Martres-de-Veyre et 78 des communes limitrophes, le reste étant assez diffus.

Cela démontre une certaine notoriété de l'ALMV et de la commune des Martres-de-Veyre sur le territoire intercommunal et même en dehors. ■



L'association poursuit sa saison sportive

Cette année, l'association est ravie d'accueillir ses 139 adhérents de 13 à 82 ans pour la pratique d'une ou plusieurs activités.

- **Renforcement musculaire** (forfait jusqu'à 5 heures par semaine) le lundi de 19h45 à 20h45 au gymnase, le mardi de 10h à 11h et de 20h à 21h et jeudi de 9h à 10h et de 20h à 21h au dojo.
- **Urban training/Cross-training** le vendredi de 20h à 21h au gymnase.
- **Zumba** le samedi de 11h à 12h au gymnase.

Les cours sont accessibles à tous (chaque personne travaille à son rythme) et se déroulent en musique et dans la bonne humeur. Les inscriptions se font en octobre mais si certain(e)s ont pris de bonnes résolutions et veulent faire du sport dès à présent, n'hésitez pas à contacter l'association et à la rejoindre en ce début de printemps.

Événements :

Le 19 janvier dernier, l'association a réuni ses adhérent(e)s autour de la traditionnelle galette des rois afin de passer un moment convivial en dehors des salles de sport. La soirée s'est déroulée dans une très bonne ambiance.

Les adhérentes se retrouveront fin juin pour l'assemblée générale afin de faire le bilan et de préparer la nouvelle saison.

Les après-midi sportives :

Deux manifestations sportives par an sont organisées à la salle des fêtes. La dernière s'est déroulée le 24 mars avec au programme : boxe énergie, aéro baguettes et santénergie+.

L'USMV Gymnastique remercie la municipalité, les adhérents, les visiteurs, les commerçants et les animateurs pour leur participation et leur investissement.

La totalité des bénéfices de ces deux manifestations est reversée à la pouponnière du Centre de l'enfance de Chamalières. En plus de passer un bon après-midi et de faire une bonne action, elles permettent de découvrir de nouvelles activités.

l'association espère vous voir encore plus nombreux lors des manifestations à venir.

Contact :

Site internet : <http://www.usmvgymnastique.fr>

Page FB : <https://www.facebook.com/groups/416232798419621/>

Mail de la présidente : nathalie.parpinelli@gmail.com ■





Judo-Club (JCMV)

Une ceinture noire pour la vie

On dit des voyages de jeunesse qu'ils nourrissent toute une vie. Aux Martres-de-Veyre, il en va de même pour le judo !

Chaque lundi et vendredi soir, une vingtaine de personnes se retrouvent pour suivre les entraînements du club. Ces judokas, pour la plupart cadets (de 15 à 17 ans), possèdent des profils bien différents : taille, poids, sexe, origine, culture, aptitudes physiques et mentales, etc...

Cela ne les empêche pas de former un vrai



Julien Lacour et son équipe de cadets

groupe et de partager ces moments de sport où l'on cherche à dépasser les autres, mais aussi soi-même. Ils apprécient tout autant les moments de détente et de camaraderie après le sport !

Leur entraîneur, Julien Lacour, manager des espoirs de l'ASM Rugby dans le civil, possède une solide expérience en judo de

haut niveau. Dans une ambiance calme et appliquée, il leur transmet son savoir et les amène à donner le meilleur d'eux-mêmes. Dans la vie, il y a des rencontres qui comptent : Julien est un exemple et un repère pour ces jeunes.

Une fois bien entraînés, c'est tout naturellement que les jeunes athlètes vont se présenter aux compétitions de judo. Les plus modestes participent aux championnats départementaux, les plus forts sont parvenus jusqu'aux demi-finales des championnats de France (Clémentine Barthélémy, Thibault Thiallier, Sacha Dieste), et le plus titré a participé à deux finales nationales (Ugo Arbitre).

Là encore, ce sont des moments que l'on n'oublie pas : espérance, joie intense, bonheur partagé avec les camarades, l'entraîneur et la famille ; mais aussi déception, difficulté d'être confronté à plus fort que soi, tristesse sont au rendez vous.

La ceinture noire :

Une fois obtenues toutes les ceintures, de la blanche à la marron, il est bien légitime de vouloir porter une ceinture noire.

Mais son obtention est loin d'être une formalité : pour cela, il faut marquer de nombreux points en combats officiels,



Ugo Arbitre reçoit le diplôme de ceinture noire



Deux nouvelles ceintures noires : Thibault Thiallier et Ugo Arbitre

réussir un examen technique (dit de Kata) et obtenir un U.V. de commissaire sportif.

Un quinzaine de nos cadets préparent ce passage de grade.

Toutes nos félicitations à Ugo Arbitre et Thibault Thiallier qui l'ont obtenue récemment.

Tous nos encouragements à ceux qui vont l'obtenir.

Et le club souhaite à ses tous jeunes licenciés de porter un jour une ceinture noire. Elle donne à celui qui la porte un certain prestige, mais aussi la responsabilité d'être un exemple pour la vie entière. ■

EMMANUELLE FAYOLLE
Ostéopathe DO

06 62 33 05 05 - 04 73 28 91 89

46, rue des Foisses - 63170 Aubière
4, Allée des écoles - 63730 Les Martres-de-Veyre

emmanuellefayolle@gmail.com

Garrosserie
JOAQUIM et Fils

Tôlerie - Peinture - Mécanique
Toutes marques - Pare Brise

"Agrée ASSURANCES - Prêt de véhicules"

04 73 39 93 88

41, rue de la Tuilerie - 63730 Les Martres de Veyre

Association Praticienne Bien-être (PBE)

1^{er} Salon du bien-être aux Martres

L'association Praticienne Bien-Être, créée en mai 2017, a pour objet :

- de pouvoir aider les personnes en difficultés, concernant leurs mal-être émotionnel et physique ;
- d'apporter du soutien, de l'écoute et des outils pour un meilleur bien-être ;
- faire connaître ses énergies et ressources intérieures par le biais de la médecine douce avec l'aide de partenaires bien-être.

L'association organise divers événements dont le 1^{er} Salon du Bien-Être aux Martres-de-Veyre les 5 et 6 mai à la salle des fêtes de 10h à 19h (samedi) et de 10h à 18h (dimanche). Vous y trouverez : une quarantaine d'exposants (thérapeutes en médecine douce), de nombreuses conférences, ateliers sur le bien-être, etc. Restauration sur place avec « L'Cantalou » d'issoire. ■



Le Chantou

Les prochains rendez-vous

L'actualité du Chantou s'est avant tout la préparation du **Gala de danse qui aura lieu le dimanche 24 juin** au Polydôme de Clermont-Ferrand. Le thème choisi par les cinq professeurs est « la machine à voyager dans le temps ». Ainsi, cette dernière explorera diverses époques de la préhistoire aux clones !

Depuis plusieurs semaines, les bénévoles du Chantou sont à pied d'œuvre pour habiller les 220 danseuses, préparer les décors et trouver les solutions techniques afin de présenter un gala de fin d'année qui soit un véritable spectacle de danse. En parallèle, Frédérique a préparé un groupe de huit jeunes danseuses pour le **concours régional qui s'est déroulé le 17 mars** au Sémaphore de Cébazat. Ainsi, ces danseuses qui comptent, malgré leur jeune âge, pas moins de cinq à six ans de danse au sein du Chantou ont eu l'occasion de montrer leur travail et de se confronter à des professionnels et un public averti.

Ce fut l'occasion, une nouvelle fois, de constater le travail qui est réalisé par les professeurs depuis toutes ces années au sein de l'association. De Joëlle à Frédérique en passant par Johann, Anaëlle et Loreen, les danseurs martrois, et de ses alentours, trouvent au Chantou un lieu de qualité pour la



pratique de la danse qui a su garder un esprit convivial.

Le samedi 28 avril, Le Chantou va proposer une rencontre autour du hip-hop à la salle des fêtes des Martres-de-Veyre.

Enfin, parce que de bonnes révisions ne sont parfois pas suffisantes pour réussir un examen, Anne va proposer **en mai un stage de sophrologie aux collégiens, lycéens ou étudiants** afin de les aider à gérer la pression, le stress et maintenir la concentration lors de leurs épreuves.

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le site www.lechantou.fr. ■



Frédérique, Lou, Jeanne, Coline, Eva, Emma, Lou, Moeti'a et Laura

Jumelage Les Martres-de-Veyre / Arcozelo

Le succès encore au rendez-vous pour le loto



Avec un peu moins de participants que l'année précédente, le loto organisé le samedi 3 mars par l'association de jumelage Les Martres-de-Veyre/Arcozelo a tout de même connu un succès qui ne se dément pas. C'est en effet pas moins de 250 personnes qui ont répondu présent à cette 11^e édition.

Si tous n'ont pas gagné, tout le monde a apprécié la convivialité et la sérénité dans laquelle s'est déroulée cette soirée. Qu'il soit permis à travers ces lignes de remercier tout les acteurs qui ont contribué à cette réussite, à savoir les commerçants donateurs de lots, les bénévoles pour la mise en place de la salle et la confection de gâteaux, l'USMV Foot et l'Orchestre d'Harmonie des

Martres-de-Veyre pour le prêt de matériel et bien sûr tous les acheteurs de cartons sans

qui un loto ne peut avoir lieu. L'association dit à tous merci et à l'année prochaine. ■



Club Saint-Martial

Un club toujours aussi actif

En janvier février, pour le club, l'année a bien débuté avec une moyenne de 28 adhérents ayant participé aux activités des jeudis, un grand merci à tous !

Initiés par la communauté de communes Mond'Arverne et le CLIC de Billom, 13 adhérents du club participent aux ateliers mémoire une fois par semaine depuis début janvier (terminés le 3 avril), menés par Angélique Brechemier, animatrice gérontologique.

De nouveaux ateliers mémoire seront programmés pour la liste d'attente qui pourra être complétée ; ensuite des ateliers d'équilibre pourront aussi être envisagés.

Événements :

Dimanche 29 avril 2018 : repas des anniversaires au restaurant scolaire à partir de midi, gratuit pour les 70, 80 et 90 ans dans l'année.

Il sera demandé 5€ d'acompte

à l'inscription, merci de vous inscrire dès maintenant.

Sortie d'une journée le jeudi 7 juin : le club partira pour le Cantal à Coltines. Au programme, le matin visite du musée de l'agriculture, repas du midi à Les Fontilles, et l'après-midi visite guidée de Saint-Flour. *Merci de vous inscrire si vous souhaitez participer à cette sortie. Un acompte de 10€*

sera demandé à l'inscription.

Ces manifestations sont ouvertes à tous ceux qui le souhaitent même s'ils ne sont pas adhérents au club.

Voyage au Portugal annulé :

Au grand regret du club, le voyage au Portugal a été annulé, car il y avait seulement 7 inscrits au 31 janvier. N'étant pas possible de garantir 30 personnes fin

février, surtout par rapport à l'avion, le coût a fait reculer du monde, de plus les retraites ont souffert d'une certaine taxe en ce début d'année ce qui n'incite pas les anciens à des projets ambitieux.

Le club va revoir ses voyages pour rester en France, et faire connaître encore mieux notre belle région Auvergne.

Contact :

Président, Jean Lafougère
Tel : 04 73 39 82 30 (en cas d'absence n'hésitez pas à laisser un message)
Email : td.eg.ct@orange.fr ■



Marre-toi et Partage

Cette année, le Festival aura lieu en juin



Le 18 mars dernier, Serge Moulin, vice-président de Marre-toi et Partage s'est envolé pour le Laos (sur ses fonds propres) pour se rendre au village de Kho afin de lancer et superviser les premiers travaux pour la réalisation d'une classe « en dur » pour l'école locale. Rappelons que la politique de l'association est de suivre attentivement l'utilisation des dons qu'elle fait.

Festival de la Bonne Humeur 2018 :

Samedi 9 juin à 15 heures, au parc municipal, l'association organise son traditionnel festival de la bonne humeur, avec cette année, le **concours de déguisements** réservé aux enfants.

L'événement permettra la toute **première démonstration publique de l'école du cirque des Martres-de-Veyre**, qui vient d'ouvrir tout récemment. Gageons que les enfants auront à cœur de bien réussir leurs numéros.

Une conteuse sera présente pour raconter de très belles histoires pour enfants et adultes.

Les clowns seront à l'honneur cette année, ils vous feront mourir de rire tout au long de l'après-midi.

Vous retrouverez aussi, bien sûr, **le tir à la corde** réclamé chaque fois, **la course en sac** qui amuse tant les spectateurs et cette année, **un lâcher de ballons**.

Vous pourrez de nouveau jouer avec vos enfants (ou entre adultes) aux **jeux en bois intergénérationnels** qui ont eu tant de succès en 2017.

À l'heure de l'apéritif, **le guitariste Jean-Michel** vous accompagnera.

Enfin, le clou du spectacle à 21 heures sera **le groupe des Flying Tractors**, bien connu dans la région et que l'association a pu réussir à faire venir au parc

Une petite restauration et une buvette seront installées pendant toute la durée des festivités.

L'entrée est toujours fixée à 3 euros. Pour rappel, les bénéfices iront, comme d'habitude, à l'école de Kho, à l'orphelinat de Zazakely et, nous l'espérons, aux enfants défavorisés de la commune. ■



CLAUDE MERCIER
www.electricite.mercier.com

électrique générale

Neuf et Restauration
Ventilation
Chauffage Electrique

37, rue Pierre et Marie Curie
ZAC Les Portes Nord
63730 LES MARTRES-DE-VEYRE

Tél./Fax :
04 73 39 82 74

 Bourse au permis de conduire

solidarité



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

Bourse au permis de conduire

Les Martres-de-Veyre

18 ans
et plus

Un projet ?

Besoin du
permis ?

J'ai déjà
le code

**Ma ville m'aide,
je l'aide aussi !**



**Réalisez 12 heures d'activité bénévole
en échange d'une participation
au financement de votre permis**

Bourse réservée aux habitants des Martres-de-Veyre et soumise à ressources
Attribution d'une enveloppe de 500€ par bénéficiaire
Informations complémentaires et demande de candidature en mairie

Claude Duchet, un HOMMAGE SIMPLE ET DISCRET à son image



Monsieur Duchet nous a quittés le 21 janvier 2018. Il repose à Domeyrat, son village natal de Haute-Loire auquel il était très attaché.

Nommé professeur de sciences naturelles au collège des Martres-de-Veyre en 1966, il s'est très vite impliqué dans la vie locale.



Domeyrat

L'hommage de Pascal Pigot, maire

« Claude Duchet fut, avec Jean-Pierre Decombas et quelques autres, l'un des grands artisans du développement de notre cité. D'un engagement de tous les instants en faveur des Martroises et des Martrois, il a su façonner l'évolution de notre village en lui gardant cette âme que nos voisins lui envient.

Tous ceux qui ont eu l'occasion de le croiser, que ce soit au collège ou ailleurs, évoquent la gentillesse, la passion, la compétence et l'empathie de l'enseignant qu'il n'a jamais cessé d'être. Si au collège il enseignait les sciences naturelles, dès qu'il en sortait, il continuait à enseigner au quotidien le civisme, le bien public et l'humanisme. Plusieurs générations d'élus municipaux, à qui il a su transmettre la passion et le goût de la chose publique, ont pu profiter de son expérience et de son engagement au profit de la commune pour s'épanouir à leur tour dans cette fonction.

Nous vivons aujourd'hui dans le cadre qu'il a pensé, et bon nombre des projets actuellement à l'étude ou en phase de réalisation avaient été initiés par Jean-Pierre et Claude et leurs équipes.

Ce 21 janvier 2018 fut un triste jour. Celui de la disparition d'un humaniste, d'un grand homme public, même si la discrétion était sa marque de fabrique. Claude nous a quittés, il est parti rejoindre Jean-Pierre. Peut-être garderont-ils un œil bienveillant sur notre commune. »

Pascal Pigot ■



Claude Duchet lors de la cérémonie du 8 mai en 2013



Claude Duchet à la cérémonie en l'honneur de Pierre le Canadien en 2013



Claude Duchet, en février 2015, lors d'une soirée élus/agents communaux où il avait reçu l'écharpe tricolore ainsi que la médaille de la ville en remerciement de sa carrière au sein de la commune en tant que maire et adjoint.





« Cette sacrée mairie ! » comme il aimait à le dire si souvent

Cette mairie, Claude Duchet lui a consacré beaucoup de son temps avec une générosité du cœur qui était peut-être ce qui le caractérisait le mieux. Toujours à l'écoute, disponible et bienveillant envers les autres sans aucune discrimination.

Cette attention s'étendait à l'ensemble du personnel communal, pour qui il était toujours disponible et avec qui il avait su instaurer une relation de confiance.

Beaucoup de familles martroises l'ont côtoyé, qui pour des demandes administratives, qui pour des problèmes de scolarité ou d'insertion professionnelle. Il a su donner

Engagé auprès de Jean-Pierre Décombas dès 1983, comme 1^{er} adjoint jusqu'en 2007, Claude Duchet fut maire par intérim de 2007 à 2008 puis 1^{er} adjoint de Pascal Pigot de 2008 à 2014, ainsi que conseiller communautaire jusqu'en 2014.

Il a été de tous les projets, de toutes les aventures qui ont fait les Martres d'aujourd'hui. ■



Claude Duchet lors de l'inauguration de l'espace Jean-Pierre Décombas en 2012



source d'émotion pour les mariés.

une véritable dimension sociale à sa fonction d' élu.

Grâce à sa connaissance des Martres-de-Veyre et de ses habitants, il était capable de personnaliser chaque mariage pour lequel il officiait, souvent



Claude Duchet lors d'une réunion d'urbanisme en 2014



Claude Duchet lors de l'inauguration de la médiathèque « Alexandre-Vialatte » en 1994



Son engagement

Son engagement était certes politique mais surtout profondément altruiste : toutes ses actions étaient désintéressées.

Bien souvent ce n'était plus l'adjoint qui s'impliquait mais l'homme tout simplement. Sa plus grande satisfaction était d'avoir pu répondre aux attentes. Lui cet homme discret qui n'aimait pas être trop mis en avant ni trop près des micros.

Son principal ancrage était profondément laïc et républicain, et pour cela il a mené bien des combats, notamment pour les écoles. Également fervent défenseur de Chadieu au travers du syndicat dont il était encore membre, afin que les plus jeunes puissent s'épanouir au contact de la nature. Il a su concilier sa fonction d' élu et son métier

d'enseignant. C'était en effet une vraie passion et un sujet de plaisanterie bienveillante tant ses anciens élèves étaient nombreux, certains d'entre eux l'ont d'ailleurs rejoint dans les différents conseils municipaux. ■



Claude Duchet lors de la création du lotissement des Vicairies destiné aux gens du voyage



Claude Duchet en visite à Chadieu, centre de loisirs sans hébergement en 2010



Claude Duchet avec Olivier Adenot, directeur de l'école élémentaire lors de sa rénovation en octobre 2017



Lettre de son ami Raymond Debost



Mon ami Claude. Arrivant aux Martres en 1969, mon épouse et moi devînmes très vite amis de votre couple. Je veux surtout me pencher sur ton action pour l'école laïque qui a guidé toute ta vie. Tu étais ici depuis 1966, après avoir fait ta formation à l'École Normale de Montbrison et à l'Université de Toulouse, occupé brièvement des postes dans la région et fait un an de coopération en Algérie après le cessez-le-feu. L'établissement où nous exerçons alors était composé du bâtiment haut de l'école primaire et surtout de préfabriqués. Le secteur de recrutement était beaucoup plus large que maintenant car encore largement rural. Professeur de sciences naturelles, tu disposais d'une salle où tu pratiquais des élevages insolites, notamment de reptiles et la dissection de pelotes de régurgitation de rapaces que des élèves t'apportaient. Tu complétais tes cours par des sorties pédagogiques dans nos volcans, dans la Vallée des Saints. Nous entreprîmes d'étendre cette organisation par des sorties de deux jours à la fois culturelles et récréatives pour découvrir d'autres formations naturelles, des lieux chargés d'histoire et faire trempette en Méditerranée. Le financement était assuré partiellement par un concours de belote qui faisait le plein du réfectoire. Les prix remis n'étaient pas du matériel informatique sophistiqué, ni des séjours dans des lieux paradisiaques, mais, plus prosaïquement, un

cochon découpé en morceaux et des objets divers glanés par les élèves concernés.

Le développement démographique faisant déborder ce qui était alors collège d'enseignement général (CEG), la commune acquit le terrain sur lequel l'État implanta le collège d'enseignement secondaire (CES) qui prendra, à ton plus grand plaisir, le nom du scientifique et humaniste Jean-Rostand et qui deviendra trop petit à son tour, obligeant à réduire le secteur de recrutement tout en étant un des plus gros du département. Tu continuas d'y enseigner avec une parenthèse qui t'en fit pour quelques mois le principal adjoint. Tu cesseras à regret ton activité en juin 1998. Mais nous continuâmes longtemps des débats sur tel ou tel élève que nous avions eu en cours. De plus, tu participais à la vie de l'établissement comme membre du Conseil d'administration, comme enseignant d'abord, puis comme élu municipal et communautaire et finalement comme président du Syndicat intercommunal de gestion, organisme qui a beaucoup apporté à la communauté éducative (cf ci-dessous). Tu eus à cœur de faire apposer en 2005 sur l'école primaire une plaque célébrant le centenaire des lois laïques bien attaquées de nos jours. Par ailleurs, élu en 1983 dans l'équipe municipale du Docteur Décombas, tu t'étais beaucoup débattu pour la construction de l'école maternelle et du restaurant scolaire et un peu plus tard pour la Maison des Sports qui apportait en priorité un plus à l'enseignement

de l'éducation physique que nos collègues pratiquaient alors en plein air, quel que soit le temps.

J'ai surtout voulu rappeler de toi l'ami indéfectible et le collègue de travail et municipal. Ton action, durant tes trente et un ans de mandat, a été considérable tant au Conseil municipal qu'à la communauté Gergovie-Val d'Allier, bien épaulé par nos amis élus et Jean-Pierre Décombas qui nous laissait les coudées franches dans nos domaines ; dans le domaine culturel : création de l'école de musique intercommunale, création de la bibliothèque Alexandre-Vialatte. Dans le domaine sportif : Maison des Sports, vestiaires des stades. Dans le domaine économique : création d'ateliers-relais. Dans le domaine social, tu as mis la main à la pâte pour la création de l'EHPAD. Tu ne reculais pas devant les difficultés qui pouvaient surgir pour l'avancement d'un dossier et tu savais frapper aux bonnes portes et cela en prenant sur toi-même, car ton tempérament naturel ne te portait pas à quémander pour toi et les tiens. On peut dire que tu as été un bâtisseur qui laissera une trace profonde et durable dans notre commune. Et maintenant, c'est un vide profond que tu laisses dans nos cœurs. »

Raymond Debost ■



Plaque installée à l'école élémentaire en 2005



Le syndicat du collège

Le collège Jean-Rostand des Martres-de-Veyre a été créé et mis en fonctionnement en 1974, et son syndicat* créé en 1976 par les maires des différentes communes du territoire rattachées au secteur de ce collège. Dès ce moment, Claude Duchet s'est engagé pleinement dans cet organisme qui gérait

au départ la répartition entre communes des dépenses de construction et de fonctionnement du collège et également plus tard le transport en cars des collégiens et l'entretien de la Maison des Sports Jean-Zay. Il est devenu président de ce syndicat et le restera jusqu'en 2016 où il décida de céder sa place. Il restera cependant toujours membre et sera présent à chaque réunion, reflet de

son implication sans faille pour cet organisme et son attachement à l'établissement dans lequel il a enseigné pendant de longues années.

*de son réel intitulé : Syndicat intercommunal pour la gestion du collège d'enseignement secondaire des Martres-de-Veyre.

** de 1966 à 1998 ■



Claude Duchet (alors maire) devant la mairie avec les collégiens lors d'un échange avec les élèves allemands en mai 2011



Claude Duchet (à l'époque maire) en 2011 après la restructuration du self des collégiens



La musique



Claude Duchet est arrivé à la société de musique tout simplement comme parent d'élève, sa fille Karine pratiquant la flûte traversière au sein de l'association.

Très rapidement, devenu vice-président, il a vite perçu l'importance d'avoir une société de musique forte, avec en parallèle une structure d'enseignement de qualité.

Guidé par Marcel Clauzon (chef de musique) et Robert Echassoux (sous-chef), sous la présidence de Jean-Louis Comon, il a participé activement à l'évolution de notre société (locaux adaptés) puis au développement de l'école de musique (envergure et gestion intercommunales).

Claude Duchet avait compris le rôle

indispensable du monde associatif : créer du lien entre les gens, favoriser l'aspect intergénérationnel, intégrer les jeunes, garder une animation musicale dynamique au sein du village...

Au nom de tous les musiciens de l'orchestre d'harmonie des Martres-de-Veyre, c'est avec une certaine émotion que je suis heureux, Claude, de vous dire tout simplement merci. Merci de nous avoir accompagnés avec bienveillance pendant toutes ces années, dans nos réunions, dans nos concerts, dans nos déplacements, en France ou à l'étranger.



Claude Duchet à la remise des médailles lors de la Sainte-Cécile 2016

Merci aussi d'avoir permis à plusieurs d'entre nous de réaliser certains rêves...

Au prochain concert, nous essaierons de jouer avec le plus d'intensité possible en mettant tout notre cœur afin que certaines mélodies viennent jusqu'au cimetière de Domeyrat où vous reposez maintenant. »

Franck Robert. ■



Quelques photos souvenirs



Claude Duchet avec Jean-Pierre Decombas (maire) et Claude Aubier (directrice générale des services de la commune) en 2007



Claude Duchet avec Jean-Raymond Dutheil, résistant martrois, lors de la cérémonie d'appel du 18 juin à Clermont-Ferrand, en 2015

Toute cette attention que vous nous avez témoignée est là et bien là, la seule chose que nous pouvons vous dire c'est :
« Merci pour tout Monsieur Duchet »

Rythmes scolaires

Des changements pour la rentrée 2018-2019

Courant janvier, la mairie a élaboré et distribué un questionnaire pour connaître l'avis des familles d'écopiers et des enseignants sur l'organisation du temps scolaire. Ainsi, 389 questionnaires ont été distribués, et 261 ont été remplis. Le dépouillement indique que :

Pour les familles :

- 58,2% des familles se sont prononcées favorables à la semaine de 4 jours, soit 152 questionnaires.
- 39,8% des familles se sont prononcées favorables à la semaine de 4 jours ½, soit 104 questionnaires.
- 1,9% des familles ne se sont pas prononcées, soit 5 questionnaires.

Pour les enseignants :

- 55,6% des enseignants se sont prononcés favorable à la semaine de 4 jours, soit 10 questionnaires.
- 33,3% des enseignants se sont prononcés favorables à la semaine de 4 jours ½, soit 6 questionnaires.
- 11,1% des enseignants ne se sont pas prononcés, soit 2 questionnaires.

Prochaine rentrée :

Les résultats de l'enquête vont amener un changement des rythmes scolaires pour la

prochaine rentrée : **le retour à la semaine de 4 jours avec l'arrêt des NAP devrait être officialisé lors des différents conseils d'école et en conseil municipal.**

Dès maintenant, la municipalité tient à vous informer de ce changement qui amènera une modification des jours de fréquentation scolaire puisque **dès la rentrée de septembre 2018 les enfants scolarisés aux écoles maternelle et élémentaire ne devraient plus avoir classe le mercredi matin.** La semaine de cours s'organisera sur quatre journées pleines.

Au cours des quatre années de fonctionnement des TAP et NAP, les élus tiennent à souligner l'implication du personnel de l'ALSH qui a permis une certaine diversification des activités encadrées 3 jours par semaine, avec le soutien et la participation forte du secteur associatif. La municipalité respecte l'avis majoritaire, tout en regrettant la fin de

Questionnaires distribués	389	
Nb de questionnaires retournés	261	67,1%
Nb de questionnaires non retournés	128	32,9%

Nombre de retours de questionnaires par niveau de classe

PS	39	14,9%
MS	23	8,8%
GS	33	12,6%
CP	38	14,6%
CE1	49	18,8%
CE2	28	10,7%
CM1	37	14,2%
CM2	14	5,4%
TOTAL	261	100,0%

Organisation de la semaine 4 jours ou 4 jours ½

TAP – semaine de 4J ½	104	39,8%
NON TAP – semaine de 4J	152	58,2%
Sans réponse	5	1,9%
TOTAL	261	100,0%

cette belle aventure qui avait permis à bon nombre de nos écopiers de découvrir des activités qu'ils n'auraient jamais pratiquées de leur propre initiative. ■

Restaurant scolaire / ALSH

La gastronomie s'invite à la cantine

Les mardi 20 et jeudi 22 mars 2018, une classe de l'école hôtelière de Chamalières est venue au restaurant scolaire des Martres-de-Veyre pour confectionner un repas aux écopiers Martrois. Le but de cette action pour les jeunes cuisiniers : découvrir le fonctionnement d'une collectivité. Différentes saveurs ont été proposées à nos écopiers :

Mardi 20 mars :

- Tzatziki
- Rôti de porc laqué au miel et gingembre accompagné d'un crumble de boulghour aux courgettes
- Panacotta ananas/vanille

Jeudi 22 mars :

- Taboulé fraîcheur
- Poulet pané aux arachides et purée de patate douce
- Compotée de pommes et streusel, mousse agrumes basilic

Sur ces deux journées, les étudiants sont arrivés en cuisine à partir de 7 heures pour confectionner ces deux repas, accompagnés de leur professeur Mr Gourc et des cuisiniers du restaurant scolaire : Damien Roussel et Angela Zambetti.

Pendant le temps du service, les étudiants sont passés de table en table afin d'échanger avec les écopiers sur la composition des plats, leur goût et leur ressenti.



Après les différents services, les apprentis hôteliers ont mangé avec le reste de l'équipe et leur enseignant dans une ambiance des plus conviviales, tous ravis de cette expérience partagée.

Quant aux enfants, ils ont pu jouer à « Un dîner presque parfait » en notant le plat ou le repas (suivant l'âge) qu'ils ont le plus apprécié à l'aide d'un jeton smiley. ■

INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE POUR 2018/2019 :

Mardi 24 avril de 14h à 17h ; Mercredi 25 avril de 8h à 12h ; Jeudi 26 avril de 8h à 11h30 et Vendredi 27 avril de 16h à 18h

Prendre RDV au préalable (04 73 39 94 54) et se munir du livret de famille + carnet de santé de l'enfant + justificatif de domicile

Collège Jean-Rostand**Le collège a célébré l'amitié franco-allemande**

A l'occasion de la journée franco-allemande du 22 janvier, les élèves germanistes « bilangue » (anglais-allemand depuis la 6^e) ont préparé un alléchant programme de découverte de la culture germanique pour leurs camarades.

Ils ont ainsi commandé aux cuisiniers un repas allemand, avec bien sûr chou rouge et forêt noire mais aussi des « currywurst » (des saucisses avec une sauce curry qui sont une spécialité berlinoise). Ce menu était illustré par les élèves, en allemand, mais aussi traduit en français.

D'autre part, entre 12 et 13 heures, les élèves ont pu jouer à une sorte de jeu de

chaises musicales dit « obstsalad » ou « salade de fruits », qui permet d'apprendre les noms des fruits en s'amusant ; tandis qu'à l'étage des langues, des « qui suis-je » ornaient les portes des salles pour s'offrir à la sagacité des classes et permettre de retrouver des célébrités allemandes comme Claudia Schiffer ou Beethoven.

Les élèves ont également préparé un jeu-concours pour leurs camarades en salle de permanence, qui permettra de gagner des « gummibarchen » (les fameux petits ours en gélatine).

Au collège Jean-Rostand, l'apprentissage des langues vivantes se fait ainsi dans la bonne humeur, le plaisir d'apprendre et la communication ! ■



Code de la route

Abaissement de la vitesse à 80km/h

Dans le département du Puy-de-Dôme, a été constaté en 2017 une baisse de 10% du nombre de tués sur la route avec 37 tués contre 41 en 2016. Cependant, la route reste la première cause de mort violente du pays avec plus de 9 morts et 75 blessés graves par jour.

La mesure du gouvernement :

Dans ce contexte et afin de parvenir à une inflexion sensible et durable de l'accidentalité, le Premier ministre a réuni le 9 janvier 2018 le Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR), en présence de dix ministres et secrétaires d'État. Il témoigne de l'engagement de l'ensemble de Gouvernement pour sauver des vies sur nos routes.

Trois axes majeurs pour la politique de sécurité routière du quinquennat ont été retenus :

- 1- la protection de l'ensemble des usagers de la route ;
- 2- l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière ;
- 3- l'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière.

Ces trois axes renvoient à 18 mesures fortes dont la baisse de la vitesse maximale sur les routes à double sens sans séparateur central, de 90km/h à 80km/h.

Le facteur vitesse dans les accidents :

Tout d'abord, il convient de considérer la vitesse de circulation comme un facteur

majeur d'accident, différent des autres.

La vitesse provoque et aggrave les accidents. Elle les provoque car elle réduit les possibilités de manœuvrer à temps. Elle les aggrave puisque plus on roule vite plus le choc est violent et plus les conséquences sont dramatiques.

En France, 55% des accidents mortels se produisent sur les routes du réseau secondaire où la circulation est à double sens sans séparateur central et limitée à 90km/h. C'est également le cas dans le département du Puy-de-Dôme où cette

mortalité de 37%.

La diminution des vitesses maximales autorisées sur les routes où la mortalité est la plus forte, s'impose donc pour orienter durablement la courbe de la mortalité routière à la baisse.

Cette mesure présentera également l'avantage d'améliorer la fluidité du trafic, de faire des économies et de diminuer les émissions polluantes dans l'environnement.

La crainte des conducteurs :

Un inquiétude récurrente porte sur l'allongement des temps de parcours. Dans la pratique, la perte de temps sera très limitée, car la vitesse maximale à 90km/h n'est en réalité pas souvent atteinte, compte tenu des conditions de circulation et des caractéristiques de l'infrastructure. En effet, certaines durées de déplacement resteront inchangées, par exemple, en approche de giratoire, dans des sections en virages ou en traversées des agglomérations.

Quand ?

Cette mesure visant à réduire de 90 à 80 km/h les vitesses maximales autorisées sur les routes à double-sens, sans séparateur central, sera mise en place à compter du 1^{er} juillet 2018, sur tout le territoire français. ■



proportion est de 53% sur la période 2012-2016. Ceci représente 52% des tués (96 tués sur un total de 185).

Comme l'a établi le comité des experts du Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR) dans son rapport du 29 novembre 2013, une réduction de la vitesse maximale autorisée sur ces routes, aujourd'hui limitée à 90km/h, permettrait de sauver entre 300 et 400 vies par an.

La démonstration a déjà été faite en France, en grandeur réelle et pendant trois ans, de l'efficacité d'une mesure de régulation de la vitesse. Entre 2002 et 2005, grâce à l'installation des radars automatiques, la vitesse moyenne avait baissé de 7km/h et la





Secteur Animation Jeunes (SAJ)

Vos prochains rendez-vous

L'accueil Jeunes a repris depuis le 15 septembre, et a lieu tous les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 17h30 dans la salle située dans les locaux du Secteur Animation Jeunes (à côté du collège Jean-Rostand).

Le SAJ propose aux habitants des Martres-de-Veyre, **une soirée jeux pour les familles qui aura lieu le vendredi 18 mai 2018** à la salle du parc à partir de 20h. Cette animation est gratuite et ouverte à tous.

Le SAJ propose aux jeunes de la commune **une sortie qui aura lieu le samedi 5 mai 2018**, le thème est à définir avec les jeunes.

Cette année le SAJ met en place des **animations intercommunales (AI)** qui ont lieu sur différentes périodes de l'année, dont deux qui auront lieu les **samedis 28**



avril et 9 juin 2018. Elles ont pour but de réunir les jeunes du territoire Mond'Arverne. Ces animations se feront sur la journée ou la

deuxi-journée et permettront aux jeunes de se rencontrer lors d'activités sportives ou de grands jeux. ■

Service d'aide à la personne

Rappel des permanences

Le service d'aide à la personne de Mond'Arverne Communauté, aide à domicile et portage de repas, vous accueille, sans rendez-vous, pour toutes vos démarches en lien avec ces services : informations, devis, mise en place d'intervention, etc.

Permanences :

- à **Vic-le-Comte**, 27 boulevard du Jeu-de-Paume, du mardi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30 ;
- à **Saint-Amant-Tallende**, en mairie (bureau à droite de l'escalier au rez-de-chaussée), tous les mardis de 9h à 13h ;
- à **Aydat**, en mairie (salle des mariages au

dernier étage), tous les jeudis de 9h à 12h.

CONTACT :

Service d'aide à la personne

Tél. : 04 73 69 24 28

Mail : aide-domicile@mond-arverne.fr

Siège : 27 boulevard du Jeu-de-Paume à Vic-le-Comte. ■



ALLIANCE TAXI
G.MESSAGE

Florence MESSAGE

Transport de Malades Assis
Conventionné toutes caisses
Toutes Distances

6 Rue Des Gastines
Les Martres de Veyre

RM 831620174

04.73.39.71.20
06.83.82.03.86
06.81.36.30.95
messagegilles@gmail.com

Le St Martial
Bar - Restaurant

04 73 39 72 58
53 Av de la Gare 63730 Les Martres De Veyre

Médiathèque « Alexandre-Vialatte »



Musique au cœur !

À la médiathèque au-delà des livres qui vous accompagnent dans vos loisirs ou vous font découvrir d'autres univers, vous pouvez également côtoyer divers supports de culture comme la musique, en CD ou sur le portail des ressources numériques du Conseil départemental 63 (accessible avec votre adhésion).

Exposition sonore et interactive : PHILÉMOI : Les Sculpteurs de sons

La médiathèque « Alexandre-Vialatte » vous invite à venir découvrir une exposition sonore et interactive pour tous les curieux **du 26 mai au 08 juin 2018.**

PHILÉMOI est un collectif d'artistes autour de la sculpture sonore.

Description : « Sculptures d'ardoise et de bronze à tiges de verre frottées, méta-instruments joués à distance par captation de mouvement, structures de bois et de métal percutees par des baguettes..., les sculptures ont besoin de la main du visiteur pour devenir paysage sonore... À la fois sculptures et instruments de musique, elles permettent à chacun, sans formation musicale et quel que soit son âge, de jouer librement avec les sons : le spectateur devient acteur et, comme un magicien, réveille les sculptures endormies... »

Infos pratiques :

Accès libre et gratuit aux horaires habituels de la médiathèque : mardi 15h-17h30, mercredi 10h-12h et 14h-18h30, vendredi 15h-18h et samedi 10h-12h et 14h30-17h30.

Les autres créneaux horaires (mardis et vendredis matins et jeudi toute la journée) seront réservés pour les services enfants/jeunesse (écoles, TAP, crèches...)



C'est au cœur de cette exposition que la médiathèque accueille pour leur 3^e et dernier rendez-vous* les élèves de l'École de musique de Mond'Arverne-Gergovie mercredi 06 juin à 15h30

Pour tout renseignement, contactez la médiathèque : 04 73 39 28 17

*** les précédents rendez-vous ayant eu lieu les 13 décembre 2017 et 28 mars 2018*

Coups de cœur littéraires de la Médiathèque :

La tresse :

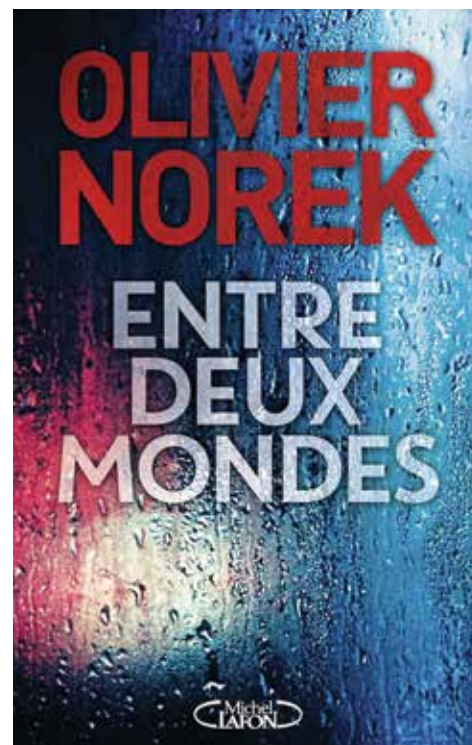
Une magnifique histoire de femme ! Roman écrit par Laetitia Colombani aux éditions Grasset.

Ce titre résume les liens de trois destins de femmes, trois pays, trois sociétés différentes : une Indienne, une Sicilienne et une Canadienne. Face à des choix difficiles à prendre dans leurs vies, ces trois femmes auront un point commun : le courage, le respect d'elle-même et la soif de liberté. Elles ont décidé de ne pas se laisser aller et de se battre pour mener leur vie même si tout paraît perdu pour elles. Dans ce premier roman subtil et émouvant, Laetitia Colombani délivre un très beau message d'amour et de solidarité.

Entre deux mondes :

Un roman noir sociétal aux éditions Michel Lafon où Olivier Norek nous emmène dans la jungle de Calais (qui n'existe plus) et nous parle de la crise des migrants. Plus qu'une simple enquête policière, il s'agit d'un état de ces lieux de violence et d'injustice en abondant, avec bienveillance et justesse tous les points de vue des protagonistes. Adam a envoyé sa femme Nora et sa fille Maya à six mille kilomètres de chez eux, dans un endroit où elles devraient l'attendre

en sécurité... un monde entre deux mondes. Dans cette 4^e fiction poignante et ancrée dans la réalité, Olivier Norek joue avec les émotions du lecteur et ça secoue pour longtemps. ■



La tresse

LAETITIA COLOMBANI

roman • grasset

Exposition

Sculptures : « Fer » sans se « Terre »

Le comité culturel, après quelques mois de silence pour cause de travaux dans le quartier des Forts, vous propose une nouvelle exposition de sculptures en accueillant deux artistes auvergnates.

Marie-Laure Micallef : passionnée et curieuse, elle « aime expérimenter les matières, sentir leur souplesse, leur résistance, détourner leur utilité en les rassemblant pour leur donner corps ». Du fil de ses idées, du trait de son crayon, elle joue à emmêler le fer passionnément. De fils mêlés, torsadés et entortillés donnent vie à des visages, des silhouettes autour d'un thème majeur : « Mes sculptures parlent de la femme dans son évolution... enfant, danseuse, aimante, mère. Je lève le voile sur des sujets qui me tiennent à cœur et symbolisent mes ressentis. Mon métier d'art thérapeute me permet d'exprimer

dans un langage artistique, de partager et de saisir chaque instant de bonheur dans la créativité et dans la vie ».

Véronique Willem : le stage chez un potier offert par ses amis pour ses 50 ans fut une révélation pour Véronique : « Je suis tombée dans le chaudron magique, et donc depuis 10 ans je continue à travailler la terre. Je suis avant tout une manuelle puisque j'exerce la profession de kinésithérapeute, mes mains soignent mais pétrissent aussi la terre pour exprimer des émotions. Née à l'étranger, l'Afrique a beaucoup d'influence dans mes créations, art naïf, art brut, femmes aux formes rondes, couples, groupes... Ces formes simples se prêtent bien à la technique du raku dans lequel les sculptures sont sorties du four à 1 000°C lors de l'émaillage pour être enfumées, ce qui provoque des craquelures et une terre qui devient noire. Je suis chaque fois très touchée de pouvoir montrer



Marie-Laure Micallef



Véronique Willem

et faire partager cette passion ». Elle façonne et cuit de petits personnages suggestifs et porteurs d'émotion. Elle ne s'impose aucune limite dans sa créativité, acceptant des thèmes d'inspiration très variés.

Rendez-vous :

Les visiteurs pourront découvrir leurs créations, discuter et partager un moment avec ces deux artistes, à la **Maison du Patrimoine**, dans le quartier des Forts, à proximité de l'église, du 7 au 15 avril. L'exposition gratuite sera ouverte au public les vendredis, samedis et dimanches, de 14h à 18h. ■

A G E N D A

EXPOSITION « FER » SANS SE « TERRE »

Organisée par le Comité culturel (cf ci-dessus page 29)
Maison du Patrimoine du vendredi au dimanche de 14h à 18h
Du 7 au 15 avril

RENCONTRE HIP-HOP

Organisée par l'association Le Chantou
Salle des fêtes à 14 heures
Samedi 28 avril

VIDE-GRENIERS + BOURSE AUX VÊTEMENTS, JOUETS ET ARTICLES DE PUÉRICULTURE

Organisés par l'Amicale Laïque (cf page 13)
Salle des fêtes et quartier des écoles toute la journée
Dimanche 29 avril

SALON DU BIEN-ÊTRE

Organisé par l'association Praticienne Bien-Être (cf page 16)
Salle des fêtes, 10h-19h (samedi) et 10h-18h (dimanche)
Entrée : 3€ reversés à l'association Alyssa63
Samedi 5 et dimanche 6 mai

COLLECTE DON DU SANG

Organisée par l'Amicale pour le don de sang bénévole
Salle des fêtes de 8h30 à 11h30 et de 16h à 19h30 (cf page 12)
Lundi 07 mai

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Organisée par la municipalité
Rendez-vous devant la mairie (place Alphonse-Quinsat) à 11h45
Mardi 8 mai

FOIRE AUX ASPERGES

Organisée par l'Association des Commerçants Artisans
Salle des fêtes et centre-bourg toute la journée
Jeudi 10 mai

LOTO TENNIS DE TABLE

Organisé par l'USMV Tennis de table
Salle des fêtes à 20 heures
Samedi 26 mai

EXPOSITION «PHILÉMOI»

Organisée par la médiathèque « Alexandre-Vialatte » (cf page 28)
Médiathèque « Alexandre-Vialatte » pendant ses horaires d'ouverture
Du 26 mai au 8 juin

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Organisée par les municipalités des Martres-de-Veyre et de Vic-le-Comte. (cf page 8 pour découvrir le programme complet)
Du 30 mai au 15 juin

RENDEZ-VOUS MUSICAL

Organisé par l'école d'émusique Mond'Arverne-Gergovie
Médiathèque « Alexandre-Vialatte » à 15h30 (cf page 28)
Mercredi 6 juin

FESTIVAL DE LA BONNE HUMEUR

Organisé par l'association « Marre-toi et Partage »
Parc municipal à 15 heures (cf page 18)
Samedi 9 juin

FÊTE DE LA MUSIQUE (Samedi 16 juin- VOIR PROCHAIN BM)

SOCIAL

CIRCONSCRIPTION DÉPARTEMENTALE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE SUD-AGGLO

L'équipe en charge de cette aide de proximité est composée de professionnels de santé et du secteur social assurant une action quotidienne de prévention, d'accompagnement social et médico-social avec et auprès des familles en difficulté :

- assistants sociaux ;
- conseillères en économie sociale et familiale ;
- accompagnateurs en insertion professionnelle ;
- infirmières puéricultrices, médecin, sages-femmes ;
- secrétaires médico-sociales.

Responsable de circonscription :
Véronique PAUQ

► 73, rue de la Garenne
63730 LES MARTRES-DE-VEYRE
L'accueil du public est assuré de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
► **Prise de rendez-vous avec les assistantes sociales et renseignements :**
04 73 39 65 60

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS vient en aide aux familles ou à des personnes en difficulté passagère, après examen des situations au cas par cas.

► **Renseignements sur ces aides auprès de la mairie :** 04 73 39 90 75
► **social@lesmartresdeveyre.fr**

EHPAD JOLIVET

Établissement d'hébergement communal pour personnes âgées dépendantes.

► 04 73 39 23 25
► **ehpad-jolivet-mdv@orange.fr**

CENTRE SOCIAL

► **Place des Combattants AFN**
63730 Les Martres-de-Veyre

Le centre social regroupe 4 entités :

- la mission locale pour l'emploi :

Cette structure est ouverte :

- aux jeunes de 18 à 25 ans, plus globalement aux demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion.
- aux adultes, pour aider les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans dans leur insertion professionnelle.

Locaux de l'ancienne mairie (rez-de-chaussée). Sur RDV les lundis et mardis après-midi et les jeudis et vendredis matin.

► **RDV au 04 73 84 42 76**

- la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) :

Permanence **sans rendez-vous** tous les mardis de 13h30 à 16h30 (sauf vacances scolaires).

Locaux de l'actuelle mairie (1^{er} étage)

- le Relais Assistantes Maternelles (RAM) de Mond'Arverne :

Accueil des parents, futurs parents et assistantes maternelles.

► 04 73 39 86 95

- le Multi-accueil « Le Petit Prince » de Mond'Arverne :

Accueil temporaire des enfants de moins de 4 ans. Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30.

► 04 73 39 29 35

REPAS À DOMICILE

Service de Mond'Arverne Communauté

Peuvent bénéficier de ce service, les personnes âgées et les personnes, quel que soit leur âge, rencontrant une difficulté passagère à la suite d'une opération, d'une maladie ou pendant une convalescence.

► 04 73 39 62 00

AIDE-MÉNAGÈRE

Service du SIAM de Vic-le-Comte

Toute personne retraitée et dont l'état de santé nécessite une aide matérielle pour rester à domicile peut bénéficier de l'intervention d'une aide-ménagère.

► **Place de la Mairie 63270 VIC LE COMTE**
04 73 69 24 28

TÉLÉ-ASSISTANCE

Service du Conseil départemental

Service réservé aux personnes de plus de 65 ans vivant seules : possibilité d'alerter une centrale d'écoute 24h/24 par une simple pression sur un bouton.

Formulaire préalable à remplir, disponible en mairie ou téléchargeable sur :
www.puydedome.com

SERVICES COMMUNAUX

ACCUEIL

► 04 73 39 90 75
► **contact@lesmartresdeveyre.fr**

COMMUNICATION

► 04 73 39 86 92
► **communication@lesmartresdeveyre.fr**

COMPTABILITÉ

► 04 73 39 89 26
► **comptabilite@lesmartresdeveyre.fr**

POLICE MUNICIPALE

► 04 73 39 32 38
► **police@lesmartresdeveyre.fr**

URBANISME

► 04 73 39 32 39
► **service.urbanisme@lesmartresdeveyre.fr**

SERVICES TECHNIQUES

► 04 73 39 86 84
► **responsable.technique@lesmartresdeveyre.fr**

MÉDIATHÈQUE COMMUNALE « ALEXANDRE-VIALATTE »

Horaires d'ouverture :

- mardi : 15h00-17h30
- mercredi : 10h00-12h00 et 14h00-18h30
- vendredi : 15h00-18h00
- samedi : 10h00-12h00 et 14h30-17h30

► 04 73 39 28 17

► **mediatheque@lesmartresdeveyre.fr**

SCOLARITÉ/ JEUNESSE

ÉCOLE MATERNELLE

Directrice : Catherine Gillet

► 04 73 39 94 54

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Directeur : Olivier Adenot

► 04 73 39 95 55

TAP/ALSH

Coordinatrice TAP et directrice ALSH :
Alexandra Pabiot

► 09 50 85 21 89

► **tap@lesmartresdeveyre.fr**

RESTAURANT SCOLAIRE/ALSH

Responsable : Pascal Enjolras

► 04 73 39 96 91

► **alsh.cantine@lesmartresdeveyre.fr**

Facturation : Stéphanie Enjolras

► 04 73 39 32 37

► **periscolaire@lesmartresdeveyre.fr**

COLLÈGE JEAN-ROSTAND

Principale : Valérie Husar

► 04 73 39 93 66

TRANSPORTS SCOLAIRES

Gérés par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme

► 04 73 42 20 20

CENTRE DE LOISIRS DE CHADIEU

Renseignements et inscriptions auprès du
CPIE Clermont-Dômes

► 04 73 87 35 21

► **contact@cpie63.fr**

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

Siège administratif :

► **ZA le Pra de Serre 63960 Veyre-Monton**

► 04 73 39 62 00

SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE - SBA

► **Zone de Layat II - 63200 Riom**

► 04 73 647 444

► **conseilusager@sba63.fr**



S P O R T S

Aéromodélisme Vallée de la Veyre

Président Christian Boivin
06 47 38 97 62

Badminton

Présidente Sophie Pham
06 47 88 93 88

Basket-Club Val de Veyre (BCVV)

Président Laurent Romaniuk
09 84 07 84 77

BodyTonic

Président Jean-Marc Boucher
06 72 41 85 99

Boule amicale (Boules Lyonnaises)

Jean-Louis Cheminot
06 18 74 09 44

COUNTRY SPIRIT 63

Présidente Marie Pereira
06 65 91 24 38

CYCLOTOURISME

Président Jean-Luc Pouget
07 82 71 68 32

Judo-Club (JCVM)

Président Hichem Larbaoui
06 35 50 27 63

Le Chantou (danse)

Président Jérôme Petitgas
07 82 43 06 38

ParaPlaineAir (parapente, deltaplane, kite...)

Président Fabrice Billiras
06 75 71 81 20

Tennis de table

Président Christian Monchalain
06 84 33 60 25

Tennis-Club Veyre-Les Martres

Président Jean-Paul Céron
07 86 16 31 15

USMV Foot

CLUB DES SUPPORTERS
Président Julien Sauvart
06 71 58 17 80

USMV Foot

Présidente Paulette Blanchard
04 73 39 21 13

USMV Gymnastique

Présidente Nathalie Parpinelli
07 62 80 66 55

USMV Rugby

Co-présidents
Yves Dauzat
06 46 18 67 04
Laurent Weismeschkirch
06 15 10 36 18

Vétérans USMV Foot

Président Manuel Oliveira
Machado
06 15 44 61 88



L O I S I R S

Amicale Laïque

Président Sébastien Bernard
06 07 82 28 67

Chasse

Président Jean-Luc Perrier
04 73 39 25 06

Club Saint-Martial

Président Jean Lafougère
04 73 39 82 30

En toutes lettres

Président Claude Revel
06 87 94 93 71

Martir'Aquarelle

Présidente Eliane Benoit
06 78 47 66 52

Pêche (rivières)

Président Henri Usclade
06 29 96 09 37

Secteur Animation Jeunes (SAJ) de Mond'Arverne Communauté

Directeur Rui Manuel Fernandez Pegas
04 73 39 76 29



C U L T U R E

A Mus'Mag

Contact Céline Pilven
06 78 19 78 42

Comité culturel

Président Samuel Le Goff
06 51 02 32 07

Chorale

Présidente Catherine Montangerand
06 18 02 86 13

École de Musique

INTERCOMMUNALE
Président Marc Jacquet
04 73 39 87 96

Jumelage Les Martres

- Arcozelo (Portugal)
Président Christian Exbrayat
04 73 39 98 92

Jumelage Les Martres

- Wynyard (Canada)
Président Pascal Cellier
06 28 23 71 60

Marre-toi et Partage

Président Jean-Michel Laplanche
06 74 06 08 68

Orchestre d'Harmonie

(OHMV)
Président Dominique Cahuzac
04 73 39 98 24



A U T R E S

ACA

(Commerçants et Artisans)
Président Patrice Badière
04 73 39 21 61

ACPG-CATM

(Anciens combattants)
Président Jean-Claude Gerles
04 73 39 97 41

Amicale des anciens pompiers

Président Jean-Claude Gerles
04 73 39 97 41

Amicale des donneurs de sang bénévoles

Co-présidents
Jean Lanore
06 77 95 90 29
Gérard Gorsse
06 79 79 17 04

Amicale des sapeurs-pompiers

Président Julien Feral
06 18 74 21 96

Bief de la Vauze

Président Jean-Michel Plasse
04 73 39 91 38

Bénévoles de Jolivet (EHPAD)

Présidente Josette Martin
04 73 39 82 62

Ces années-là (personnes nées entre 1960 et 1965)

Président Philippe Jaubert
06 37 78 18 98

Secours Catholique

Responsable Pascale Audinat
06 30 28 48 17

Associations de parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire

- APEIMV :
Présidente : Magali Petit-Gosgnach
apeimv@gmail.com
- FCPE :
Présidente : Alexandra Arteaud
contact@parentsdeleves-lmdv.fr



HÔTEL DE VILLE

Place Alphonse-Quinsat
63730 Les Martres-de-Veyre

Tél. 04 73 39 90 75
Fax 04 73 39 81 98

Courriel : contact@lesmartresdeveyre.fr
www.mairie-lesmartresdeveyre.fr

La mairie vous accueille du lundi au vendredi,
 de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
 le mercredi jusqu'à 19 heures (sauf juillet/août).
 Fermeture à 16 heures les veilles de jours fériés.



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

PERMANENCES

Pascal Pigot, maire

► mercredi, 17h30 - 19 heures
 sur rendez-vous

MARTINE BOUCHUT, 1^{ère} adjointe :
finances, commerce, informatique

► jeudi, 14h30 - 17h30
 sur rendez-vous

Régis Bernard, 2^e adjoint :
scolarité/jeunesse, temps
périscolaire

► mardi, 16 heures - 18h30
 sur rendez-vous

CATHERINE EXBRAYAT, 3^e adjointe :
affaires sociales

► mercredi, 17 heures - 19 heures
 sur rendez-vous

GILLES DURIF, 4^e adjoint :
sports, bâtiments sportifs

► sur rendez-vous uniquement

Anne-Marie GUILLAUMIN, 5^e adjointe :
culture, patrimoine, fêtes et
cérémonies, vie associative

► jeudi, 10 heures - 12 heures
 sur rendez-vous

Claude Laurençon, 6^e adjoint :
travaux, urbanisme, quotidienneté,
sécurité

► jeudi, 09 heures - 11h30
 sur rendez-vous

Claude Aubier, 7^e adjointe :
environnement, développement
durable

► jeudi, 15 heures - 17 heures
 sur rendez-vous